

QUI LE SAIT ?

Louis XVI décida de soulager son peuple, en le dispensant du droit de joyeux avènement, impôt perçu à chaque changement de règne.

Louis XVI créa le corps des pompiers.

Louis XVI autorisa l'installation de pompes à feu, pour approvisionner Paris en eau de manière régulière.

Louis XVI créa un Mont de pitié à Paris pour décourager l'usure et venir en aide aux petites gens.

Louis XVI abandonna aux équipages de ses vaisseaux le tiers de la valeur des prises, qui lui était réservé en temps de guerre.

Louis XVI décida d'aider l'abbé de l'Épée dans son œuvre pour l'éducation des « Sourds-muets sans fortune » auxquels il enseignait un langage par signes de son invention. Le roi lui versa alors une pension de 6000 livres sur sa propre cassette, contre l'avis de l'archevêché qui soupçonnait cet homme de jansénisme.

Louis XVI dota l'école de Valentin Hauy pour les aveugles.

Louis XVI donna l'ordre à ses commandants de vaisseaux de ne point inquiéter les pêcheurs anglais et obtint ainsi du gouvernement anglais la réciprocité pour les pêcheurs français ;

Louis XVI donna aux femmes mariées et aux mineurs de touchers eux-mêmes leurs pensions sans demander l'autorisation de leur mari ou tuteur.

Louis XVI ordonna aux hôpitaux militaires de traiter les blessures ennemis « comme les propres sujets du Roi », 90 ans avant la première Convention de Genève.

Louis XVI fit abolir le servage et la mainmorte dans le domaine royal, et le droit de suite qui permettait aux seigneurs de faire poursuivre les serfs ou mainmortables qui quittaient leur domaine.

Louis XVI ordonna l'abolition de la question préparatoire et préalable (torture).

Louis XVI accorda le premier le droit de vote aux femmes dans le cadre de l'élection des députés de l'assemblée des Etats Généraux.

Louis XVI fit construire à ses frais des infirmeries « claires et aérées » dans les prisons.

Louis XVI s'inquiéta du sort qui était réservé aux prisonniers détenus en préventive de par leur inculpation, avant leur procès. Par ailleurs, il décida de leur accorder une indemnité ainsi qu'un droit d'annonce dans le cas où leur innocence serait reconnue lors de leur procès (sujet d'une étonnante actualité).

Louis XVI supprima de très nombreuses charges de la maison du Roi (plus d'un tiers).

Louis XVI permit aux femmes d'accéder à toutes les maîtrises.

Louis XVI finança tous les aménagements de l'Hôtel-Dieu pour que chaque malade ait son propre lit individuel.

Louis XVI employa le premier l'expression de « justice sociale ».

Louis XVI fonda un hôpital pour les enfants atteints de maladies contagieuses, aujourd'hui nommé Hôpital des Enfants Malades.

Louis XVI créa le Musée des Sciences et Techniques, futur centre national des Arts et Métiers.

Louis XVI fonda l'école des Mines.

Louis XVI finança sur ses propres fonds les expériences d'aérostation des frères Montgolfier.

Louis XVI également les expériences de Jouffroy d'Abbans pour l'adaptation de la machine à vapeur à la navigation.

Louis XVI exempta les juifs du péage corporel et autres droits humiliants, fit construire les synagogues de Nancy et de Lunéville et permit aux juifs l'accès à toutes les maîtrises dans tout le ressort du Parlement de Nancy.

Louis XVI accorda sept millions aux victimes du froid excessif en 1784.

Louis XVI accorda des pensions de retraite à tous ceux qui exerçaient une profession maritime.

Louis XVI demanda l'établissement annuel de la balance du commerce.

Louis XVI créa le droit de propriété des auteurs et compositeurs de musique.

Louis XVI accorda l'état civil aux protestants.

Louis XVI créa l'École de musique et de danse de l'Opéra de Paris et le musée du Louvre.